

Compte administratif 2010 et budget primitif 2011



Extraits du compte-rendu de la séance du jeudi 28 avril 2011

Compte de gestion du receveur municipal. Budget principal de la Commune et budgets annexes. Exercice 2010 (M. le Maire).

Unanimité

Compte administratif Commune. Exercice 2010 (M. le Maire). Article page 11.

Unanimité

Comptes administratifs Exercice 2010 assainissement, port de plaisance, camping de Corse, centre équestre, cité artisanale (Mme Gettiaux, MM. Romé, Trégouët).

Unanimité

Budget Primitif Commune. Exercice 2011 (M. le Maire). Article pages 12 et 13.

Pour 33 contre 2

Vote des taux communaux d'imposition (M. le Maire) Article page 14.

Pour 34

Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (M. Ben Ali)

Il est proposé de maintenir sans augmentation le taux voté en 2010, soit 6,75%.

Le produit attendu s'élèvera à 2 957 196 €, correspondant au coût du service rendu aux Nocéens.

Pour 34

Attribution de subventions aux associations locales (Mme Amar) Unanimité

Budgets primitifs. Exercice 2011 assainissement, port de plaisance, camping de Corse, centre équestre, cité artisanale (Mmes Simansour, Gilson, M. Citébuva, Mme Mahéas, M. Maljean).

Unanimité

Rapport sur la réalisation et l'exploitation d'un réseau de géothermie (M. Rein)

La commune s'est engagée dans un projet de géothermie pour l'alimentation en chauffage urbain du futur quartier de l'Est Nocéen. La création de ce nouveau réseau et des installations de production de chaleur va de pair avec la rénovation du réseau quartier des Fauvettes qui se trouvera ainsi également desservi par la géothermie. Le projet, d'environ 51 millions d'euros HT, doit bénéficier à 11 000 équivalents logements.

Les services municipaux ont réalisé avec le bureau d'études SERMET et le cabinet d'avocats SARTORIO le rapport de présen-

tation précisant les modes de gestion envisageables, les caractéristiques de la concession de travaux et les étapes de la procédure.

Le comité technique paritaire et la commission consultative des services publics locaux, réunis respectivement les 9 novembre 2010 et 6 avril 2011, ont émis un avis favorable à la procédure présentée aujourd'hui à l'assemblée communale. D'autre part, une commission de concession de travaux a été créée au cours de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2011.

Les élus municipaux qui ont reçu la note de synthèse et le rapport permettant de lancer la mise en concurrence sont invités à retenir la concession de travaux publics comme mode de création d'un réseau de géothermie pour une durée prévisionnelle de 30 ans à compter de la notification du contrat, à approuver les orientations principales et les caractéristiques de la concession telles que décrites dans ce rapport de présentation et qui seront détaillées et précisées dans le dossier de consultation remis aux candidats admis à déposer une offre, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer et conduire la procédure de consultation prévue aux articles L.1415-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour 34

Signature d'une convention de partenariat avec l'association Au fil de l'eau.

A la suite de l'ouverture du Parc de la Haute-Ile et de la volonté des communes de Gournay-sur-Marne, Noisy-le-Grand et Neuilly-sur-Marne en accord avec les comités départementaux du tourisme du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis d'offrir des loisirs fluviaux, l'association Au Fil de l'Eau propose la mise en place d'une navette fluviale estivale du 4 juin au 19 septembre 2011 entre les trois villes, et à terme avec le site exceptionnel de la Haute-Ile. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un chantier école de six mois où douze demandeurs d'emploi ou jeunes de moins de 26 ans dont six Nocéens se formeront aux métiers de l'animation, de la navigation, de l'accueil au public.

La mise en place de ces navettes fluviales nécessite la signature d'une convention de partenariat entre la ville de Neuilly-sur-Marne et l'association au Fil de l'Eau pour préciser les engagements de l'association et ceux de la commune.

Article page 23.

Unanimité

La séance s'est terminée par un hommage et une minute de silence à la mémoire de Robert Bourstin, résistant et conseiller municipal de 1982 à 1988, décédé en avril dernier.

**La prochaine
séance
aura lieu
le 23/06/2011
à 21h**